

Poste d'Acheteur(se)

DÉFINITION

Les acheteurs(es) des commerces de détail font l'acquisition des marchandises pour la revente dans les commerces de détail et sont généralement responsables des activités commerciales de ces établissements. Les acheteurs(es) des commerces de détail qui occupent des postes de supervision et les acheteurs(es) adjoints(es) sont inclus(es) dans ce groupe de base.

DESCRIPTION DES TÂCHES

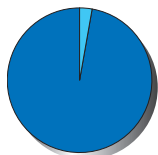
Les acheteurs(es) des commerces de détail exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Acheter des marchandises pour la revente dans un commerce de détail
- Examiner les besoins du commerce et déterminer la quantité et la sélection des marchandises à acheter
- Étudier les analyses de marché, les revues pertinentes, les catalogues publicitaires et visiter les fabricants et les expositions, notamment celles des designers
- Choisir la marchandise qui répond le mieux aux exigences du commerce
- Rencontrer les fournisseurs, négocier les prix, les escomptes, les modalités de crédit et le transport des marchandises
- Organiser la distribution des marchandises aux points de vente et maintenir des stocks adéquats
- Établir et maintenir des contacts avec les fournisseurs
- Surveiller le travail d'autres acheteurs(es) des commerces de détail

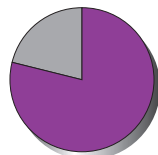
Les acheteurs(es) des commerces de détail peuvent se spécialiser dans une gamme de marchandises.

NOMBRE / STATISTIQUE

(Diagnostic sectoriel 2004-2007 et Enquête de rémunération 2005)



- 3 % des employés sont des acheteurs(se) [catégorie personnel des achats]
- 97 % Autres*



- 79 % sont des femmes
- 21 % sont des hommes

■ 99,38 % des emplois des acheteurs(se) sont à temps plein

* Autre personnel des achats, personnel dirigeant, personnel des ventes, gestion des marchandises et bureau.

MOYENS DE RECRUTEMENT

- Annonce dans les journaux locaux ou régionaux
- Sites Internet d'emplois
- Bouche à oreille

CONDITIONS DE TRAVAIL EN IMPORTANCE

- Possibilité d'augmentation de revenu
- Régime de retraite ou d'assurances
- Congés de maladie payés

RÉMUNÉRATION FIXE – TAUX HORAIRE

Minimum : 18,62 \$

Maximum : 34,66 \$

Moyenne : 22,01 \$

PROFIL CANDIDATS

- Un diplôme d'études universitaires ou collégiales en administration des affaires, en marketing ou dans une discipline connexe est généralement requis
- Les commerces de détail exigent généralement une expérience préalable
- Les superviseurs(res) des acheteurs(se) et les acheteurs(se) en chef doivent posséder de l'expérience en supervision

AUTRES APPELLATIONS D'EMPLOI

- Acheteur adjoint / Acheteuse adjointe
- Acheteur en chef / Acheteuse en chef
- Acheteur principal / Acheteuse principale
- Approvisionnementneur(se)
- Gérant(e) des achats

**IMPORTANT – NE PAS CONFONDRE CETTE FONCTION AVEC :
AGENT / AGENTE AUX ACHATS**

Sources : IMT en ligne, Enquête de rémunération 2005 dans le commerce de détail, Diagnostic sectoriel 2004-2007.

Produit par

